

Mardi 11 décembre 2018

Centre ancien

Le SDIS et la Ville de Rennes s'associent pour améliorer la sécurité des bâtiments dans le centre historique



La requalification du centre ancien de Rennes, de son patrimoine bâti et de l'habitat fait l'objet d'opérations de réhabilitations depuis plus de trente ans, notamment pour accompagner les propriétaires et copropriétés dans le diagnostic et la rénovation de leur bien.

En 2011, la Ville de Rennes a confié la requalification de son centre historique à la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Territoires Publics, pour faire face aux problèmes

d'insalubrité, de sécurité et de dégradation avancée de l'habitat. Le Service départemental d'incendie et de secours est l'un de ses partenaires privilégiés de cette opération. Une situation assez inédite en France.

La structure du bâti du centre ancien, très dégradée*, nécessite d'intégrer la question de la sécurité incendie dans les opérations de réhabilitation et a conduit la Ville de Rennes et Territoires publics à nouer un étroit partenariat avec le SDIS.

Les projets de réhabilitation qui sont proposés et mis en œuvre sont depuis 2011 soumis à l'avis du SDIS à tous les stades du projet (visites d'ilots, diagnostic, étude de l'avant-projet proposé par l'architecte, permis de construire, visite de chantier en cours et réception des travaux). **L'objectif est de s'assurer que les travaux relatifs à la stabilité et à la sécurité incendie des immeubles, jugés prioritaires, soient bien pris en compte.** Ils peuvent concerner :

- la création de cheminements pour permettre aux sapeurs-pompiers d'accéder au cœur des îlots,
- l'isolement des bâtiments entre eux pour éviter la propagation d'un incendie,
- le renforcement de la résistance au feu des parties communes et des portes palières pour limiter la propagation d'un incendie.

Sur le terrain, cela se traduit par l'utilisation de matériaux incombustibles lors de réhabilitation d'immeubles dans le centre ancien, la réfection des réseaux électriques et gaz, la mise en place d'équipements de désenfumage dans les escaliers desservant les logements pour évacuer les fumées ou bien la remise à l'air libre de la cage d'escalier.

L'accessibilité des logements qui doivent être réhabilités fait également l'objet d'une attention particulière lors de l'étude de ces projets. Certains logements ne sont pas directement secourables par les moyens sapeurs-pompiers (moyens aériens ou échelles à main). Des dispositifs sont donc envisagés et mis en place après avis du SDIS pour répondre à cette problématique : remembrement, mise en place d'escalier à l'air libre, d'échelle JOMY, d'espace d'attente sécurisé ou d'échelle à crinoline.

Sur la période 2011-2016, la réhabilitation de 150 immeubles a été conduite ou à minima engagée. La réhabilitation de 150 nouveaux immeubles est à nouveau prévue sur la période 2016-2023. Ainsi, environ 3000 logements bénéficieront à terme de cette mise aux normes en matière de prévention incendie.

À noter : très peu de villes en France ont intégré ces règles de sécurité incendie dans leurs projets de réhabilitation, de manière concertée avec le SDIS. Les villes de Bayonne et de Grenoble sont les deux seuls exemples connus en la matière. La ville de Rennes va encore plus loin puisqu'à ce jour, elle est encore la seule en France à formuler des prescriptions en matière de sécurité incendie au travers de son règlement d'urbanisme.

→ Exemples de réhabilitations menées dans le centre historique de Rennes



Réalisation d'un espace d'attente sécurisé



Installation d'un système de désenfumage



Installation d'une échelle Jomy



Pratique

→ **Contacts presse**

*Service départemental de secours et d'incendie d'Ille et Vilaine
Estelle Melki - Responsable communication – 02.99.87.97.69*

*Service de presse de Rennes, Ville & Métropole
Mathilde Legeais – 02.99.86.62.95*

→ *** Voir fiche "Rennes centre ancien" en annexe**